

COMMUNE DE DESERTINES CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la réunion du 09 avril 2024

Date de convocation : 29 mars 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 10

Votants : 10

Absent : 0

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à 20 heures et 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DESERTINES (Mayenne) se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : Mmes & MM. LESTAS B- BRICHET M - LODE D - LEROYER S - JEANNEAU I - RETE J - DESHAYES C -FOURMOND R - ANFRAY A - LEBLANC H.

Absent et excusé : Néant.

Mme DESHAYES Christine a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 mars a été adopté

Ordre du jour :

- * **Approbation du CFU 2023**
- * **Affectation du résultat**
- * **Vote des taux 2024**
- * **Vote des budgets primitifs 2024**
- * **Délibération achat terrain.**
- * **Questions diverses.**

N°2024-11 Approbation des Comptes Financiers Uniques (CFU) Budget principal et ses annexes

Acte transmis en préfecture le 20 avril 2024

M. le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 2023-38 en date du 07 septembre 2023 relative à l'expérimentation du compte financier unique (CFU) à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes »

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités locales (CGCT)

Pendant l'expérimentation, les budgets éligibles (pour la commune de Désertines, le budget principal et les budgets annexes lotissement et assainissement) qui produisaient un compte administratif et un compte de gestion, produisent désormais chacun leur CFU.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que le CFU donne une information financière plus simple et lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

Mme BRICHET Marie, adjointe au maire, soumet à l'assemblée délibérante, les CFU 2023 du budget principal et des annexes assainissement et lotissement.

Ces CFU font ressortir les résultats suivant :

Budget principal :

Section de fonctionnement	Montant
ASolde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	105 067,82
BRésultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	381 673,04
CRésultat de clôture de la section de fonctionnement (a) = A+B	486 740,86
Section d'investissement	
DSolde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-105 860,40
ERésultats antérieurs reportés Ligne 001 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	38 729,77
FSolde d'exécution de la section d'investissement N F = D+E, précédé de + ou -	-67 130,63
GSolde des restes à réaliser d'investissement N (b)	-33 791,35
HSolde cumulé de la section d'investissement H (=F+G) NB : en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat de fonctionnement	-100 921,98

Budget annexe assainissement :

Section d'exploitation	Montant
A Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-401,06
B Résultat antérieur reporté ligne 002 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	9 564,06
C Résultat de clôture de la section d'exploitation (a) = A+B	9 163,00
Section d'investissement	
D Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	6 627,82
E Résultat antérieur reporté ligne 001 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	19 581,04
F Solde d'exécution de la section d'investissement N F = D+E, précédé de + ou	26 208,86
G Solde des restes à réaliser d'investissement N (b)	0,00
H Solde cumulé de la section d'investissement H (=F+G) <i>NB : en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat d'exploitation</i>	26 208,86
I Plus-values nettes de cessions d'éléments d'actif (c)	0,00

Budget annexe lotissement du domaine 3ème tranche :

	Prévus	Réalisés		Résultat
		dépenses	recettes	
Fonctionnement	40 963.92 €	40 963.92 €	40 963.92 €	0.00 €
Investissement	40 963.92 €	40 963.92 €	40 963.92 €	0.00 €

Après présentation des CFU 2023 du budget principal et des annexes, Monsieur le Maire quitte la salle pour permettre à l'assemblée de les voter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les CFU 2023 ainsi présentés par la 1ère adjointe.

N°2024-12 Affectation du résultat

Acte transmis en préfecture le 20 avril 2024

Budget principal

Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	105 067.82 €
B Résultats antérieurs reportés	381 673.04 €
ligne 002 du CFU	
C Résultat à affecter	484 740.86 €
A + B (hors restes à réaliser)	
D Solde cumulé d'investissement	67 130.63 €
Résultat exercice 2023.....	105 860.40 €
Report 2022	38 729.77 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	33 791.35 €
Dépenses	33 791.35 €
Recettes	0 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement :	100 921.98 €
2) Report en fonctionnement R 002	385 818.88 €

Budget annexe assainissement

Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice.....	- 401.06 €
B Résultats antérieurs reportés	9564.06 €
ligne 002 du CFU	
C Résultat à affecter	9 163 €
A + B (hors restes à réaliser)	
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D Solde cumulé d'investissement reporté (001)	26 208.86 €
Résultat exercice 2023	6627.82 €
Report 2022	19 581.04 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement	0.00 €
Excédent de financement	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement !	0.00 €
2) H report en fonctionnement R 002 !	9 163 €
DEFICIT REPORTE D 002 !	0.00 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats de l'exercice 2023

N°2024-13 Vote des taux d'imposition 2024

Acte transmis en préfecture le 19 avril 2024

Le conseil municipal de Désertines,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 et les articles L. 2331-1 et suivants,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour

- la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- la taxe d'habitation pour les résidences secondaires,

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2024.

FIXE pour 2024 les taux des taxes locales comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 42.21 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42.72 %
- Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : 15.93 %

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération

N°2024-14 Vote des budgets primitifs

Acte transmis en préfecture le 20 avril 2024

Budget principal

Section de fonctionnement :

- Dépenses et recettes : 771 211.88 €

Section d'investissement :

- Dépenses et recettes : 522 954.94 €

Budget assainissement

Section de fonctionnement :

- Dépenses et recettes : 16103 €

Section d'investissement :

- Dépenses et recettes : 30139.86 €

Budget lotissement du Domaine 3ème tranche

Section de fonctionnement :

- Dépenses et recettes : 40 963.92 €

Section d'investissement :

- Dépenses et recettes : 40 963.92 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- Vote à l'unanimité les budgets primitifs 2024.
- Autorise M. le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

N°2024-15 Délibération en vue de la signature d'un compromis préalable à l'acquisition d'un terrain.

Acte transmis en préfecture le 19 avril 2024

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est convenu d'acquérir un terrain correspondant à une partie de la parcelle I257 pour constituer une réserve foncière. Dans un premier temps, il s'agit de délibérer en vue de la signature d'un compromis préalable à l'acquisition de ce terrain qui n'a pas encore été borné et dont la superficie est estimée à environ 24 000 m². Le prix au m² est de 2€. Concernant l'indemnité d'éviction, elle est bloquée à 15 000 € quelle que soit la surface au final, payable en deux versements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte le projet d'achat de terrain.
- Autorise M. le Maire à signer le compromis et tous les documents relatifs à ce dossier.

N°2024-16 attributions de subventions

Acte transmis en préfecture le 19 avril 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal deux nouvelles demandes de subventions et invite l'assemblée délibérante à voter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'accorder les subventions suivantes :

USD	1 220 €
Le Comité des Fêtes de Désertines	1 500 €

D'autoriser M. le Maire à mandater ces subventions au compte 65748.

N°2024-17 Devis peinture

Acte transmis en préfecture le 19 avril 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis de la SARL Rousseau concernant l'un, la réfection de la peinture du secrétariat de la mairie d'un montant de 1309.78 € et le second les travaux sur les boiserie extérieures de la mairie d'un montant de 7058.40 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le devis
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Questions diverses

- Un échafaudage va être acheté afin de garantir la sécurité de l'agent technique.
- La salle du Conseil Municipal a besoin d'un rafraîchissement et un devis va être demandé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

COMMUNE DE DESERTINES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 AVRIL 2024

<u>N° de délibération</u>	<u>Objet</u>
2024-11	Approbation du CFU 2023
2024-12	Affectation du résultat
2024-13	Vote des taux d'imposition 2024
2024-14	Vote des budgets primitifs
2024-15	Délibération en vue de la signature d'un compromis préalable à l'acquisition d'un terrain.
2024-16	Attribution de subventions
2024-17	Devis peinture

<u>Classification</u>	<u>correspondance</u>	<u>délibération</u>
7.1.2	Décisions budgétaires	Approbation du CFU 2023 Affectation du résultat Vote des budgets primitifs
7.2.1	Fiscalité	Vote des taux d'imposition 2024
3.1.1	Biens immobiliers	Délibération en vue de la signature d'un compromis préalable à l'acquisition d'un terrain.
7.5.5	Subventions	Attributions de subventions
7.10.3	Finances locales	Devis peinture

Le secrétaire de séance

Le maire

